

— TRAIT D'UNION

LE MAGAZINE DE L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AUTOMNE 2026 • N°19



FINANCIARISATION DE L'OFFRE DE SOINS UNE ÉTUDE INÉDITE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

P.4 • ZOOM
RESPONSABILITÉ
POPULATIONNELLE

P.5 • ZOOM
INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE

P.11 • REGARD SUR
MÉDECIN
DE MONTAGNE



www.urps-med-aura.fr

L'URPS, UN LEVIER POUR ÉCLAIRER LA MÉDECINE LIBÉRALE

Chères consœurs, chers confrères,

L'URPS Médecins Auvergne Rhône-Alpes a pour vocation d'être bien plus qu'une instance représentative : c'est un **acteur clé de l'analyse et de la prospective** pour la médecine libérale. Notre mission ? **Éclairer les décideurs publics** sur les réalités de notre exercice, tout en offrant aux médecins les outils pour **comprendre et anticiper** les mutations du système de santé.

Ce numéro de *Trait d'Union* illustre parfaitement cette double ambition avec la publication de notre **étude sur la financiarisation de l'offre de soins**. Un sujet complexe, souvent source d'interrogations, voire d'inquiétudes. Notre objectif ? **Démêler les mécanismes** à l'œuvre et **objectiver leurs impacts** sur notre pratique quotidienne, sur l'accès aux soins pour les patients, et sur l'équilibre économique de notre profession.

Cette étude n'est qu'une première pierre. D'autres travaux, déjà en cours, viendront **enrichir notre compréhension** des enjeux actuels : démographie médicale, évolution des modes d'exercice ou encore innovation organisationnelle. Nous nous engageons à vous les partager régulièrement, pour que chacun puisse s'emparer de ces données et contribuer aux débats.

La médecine libérale est en mouvement. **L'URPS est là pour l'accompagner**, avec rigueur et transparence.

SYLVIE FILLEY-BERNARD

Présidente de l'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes



**[Nous sommes] un acteur
clé de l'analyse et de la
prospective pour la médecine
libérale. Notre mission ?
Éclairer les décideurs publics
sur les réalités de notre
exercice, tout en offrant aux
médecins les outils pour
comprendre et anticiper
les mutations du système
de santé.**





L'ENTREPRENEURIAT MÉDICAL NOUS RASSEMBLE

Succès pour la première Journée de l'Entrepreneuriat Médical ! Médecins libéraux installés, internes, remplaçants et autres confrères de la région ont répondu présent à ce rendez-vous initié par l'URPS Médecins Libéraux AuRA le samedi 30 mai. Pensé pour donner du sens et de l'élan à la carrière médicale libérale, l'événement a rassemblé tous les interlocuteurs des médecins libéraux autour de rendez-vous personnalisés d'information, d'ateliers collectifs et d'une conférence inspirante sur l'entrepreneuriat.

Vous avez manqué ce rendez-vous ou souhaitez profiter de nouveau d'échanges, d'idées et de conseils d'experts et de confrères ? La Journée de l'Entrepreneuriat Médical reviendra pour une 2^e édition en mars 2027 à l'Hôtel-Dieu de Lyon !

— Plus d'infos sur www.urps-med-aura.fr
rubrique **Exercer en libéral**

ACCUEILLIR UN DOCTEUR JUNIOR EN MÉDECINE GÉNÉRALE

À partir de novembre 2026, les étudiants en médecine générale effectueront une quatrième année d'internat, dite phase de consolidation, sous le statut de Docteur Junior. Cette réforme vise à faciliter la transition vers l'exercice professionnel en permettant aux futurs médecins généralistes d'exercer en autonomie supervisée au sein des cabinets libéraux, se confrontant aux réalités de la pratique : suivi au long cours, coordination des soins, organisation du cabinet et prise de décision clinique au quotidien.

Les médecins généralistes installés sont appelés à jouer un rôle central dans cette nouvelle phase de formation en devenant terrain d'accueil des Docteurs Juniors. Parmi les motivations : transmettre connaissances et compétences bien sûr, mais aussi faire connaître l'exercice libéral et renforcer l'offre de soins sur le territoire, tout en percevant un complément de rémunération. Si vous n'êtes pas déjà formés à la Maîtrise de Stage, voilà l'occasion de le considérer !

— Plus d'infos sur www.urps-med-aura.fr
rubrique **Exercer en libéral**



NOS RESSOURCES POUR VOUS

Retrouvez en libre-accès sur notre site de nombreuses ressources pour votre exercice : des replays de nos webinaires et colloques, des boîtes à outils, des documents à consulter ou commander, etc. À ne pas manquer en ce moment :



« **Regards croisés sur les écrans chez l'enfant** » : replay du Colloque pluriprofessionnel du 24 avril



« **1 heure pour maîtriser votre e-réputation médicale** » : replay du webinaire du 28 avril.



EcoGéPsy : des webinaires thématiques en santé mentale afin d'outiller les médecins généralistes pour l'accompagnement de leurs patients.

— Toutes nos ressources sur www.urps-med-aura.fr

RESPONSABILITÉ POPULATIONNELLE QUEL RÔLE POUR LES MÉDECINS LIBÉRAUX ?

Et si la performance de notre système de santé se mesurait d'abord à l'état de santé de la population ? C'est l'ambition de la responsabilité populationnelle, une démarche qui invite les professionnels de santé à agir collectivement pour répondre aux besoins réels des habitants, au-delà de la seule prise en charge individuelle.

La responsabilité populationnelle, entrée dans le Code de la santé publique en 2019, repose sur l'idée d'améliorer durablement la santé de la population en s'appuyant sur la prévention, la coordination des parcours et une meilleure connaissance des besoins du territoire. Elle implique une collaboration étroite entre les professionnels de santé, les établissements, les collectivités et les acteurs du secteur médico-social. Les premiers retours d'expérience sont encourageants : déployée en France dans neuf territoires, la responsabilité populationnelle a permis à plus de 55 000 personnes de bénéficier d'actions de dépistage ou de prévention, et à 8 500 patients d'être suivis dans des parcours coordonnés. À titre d'exemple, dans les territoires pionniers, les hospitalisations des patients diabétiques ont diminué de 33 %.

L'EXPERTISE DES MÉDECINS DE VILLE

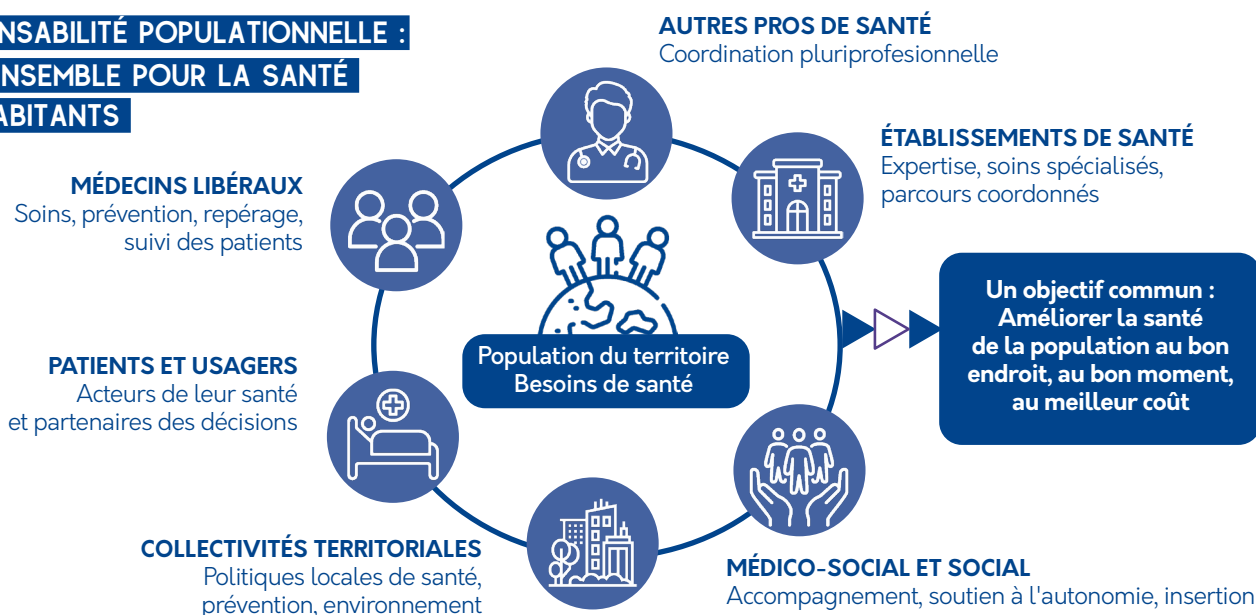
Initialement portée par la Fédération hospitalière de France (FHF), la responsabilité populationnelle n'appartient pas qu'à l'hôpital public. Son succès dépend de l'engagement de tous les acteurs en contact direct avec la population, parmi lesquels les médecins libéraux occupent une place essentielle. Au plus près des habitants, ce sont les médecins de ville qui

disposent d'une connaissance fine des réalités locales et sont les premiers à repérer les situations de fragilité, les ruptures de parcours ou les besoins de prévention. Le maintien en santé de la population est donc un objectif partagé entre la ville et l'hôpital, dans le respect des spécificités de chacun.

UNE CONVENTION "INITIATIVE POPULATIONNELLE"

La dynamique de la responsabilité populationnelle a franchi une nouvelle étape avec la signature, le 21 mai 2026, d'une convention rebaptisée INPOP « Initiative Populationnelle » entre la Conférence nationale des URPS Médecins Libéraux et la FHF. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'URPS Médecins Libéraux s'inscrit pleinement dans cette dynamique et travaille à la rédaction d'une convention régionale, pour décliner à notre échelle les objectifs d'amélioration globale de l'état de santé de la population. L'intérêt n'est pas d'ajouter un dispositif supplémentaire aux médecins libéraux, mais de leur offrir un cadre méthodologique, des outils et un accompagnement pour leurs initiatives répondant aux besoins de leur patientèle. Car la responsabilité populationnelle constitue une nouvelle façon de penser l'organisation des soins, au service des patients comme de la santé de tous.

RESPONSABILITÉ POPULATIONNELLE : AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DES HABITANTS



IA GÉNÉRATIVE : UN OUTIL À APPRIVOISER EN TOUTE SÉCURITÉ

Assistants conversationnels, outils de rédaction ou de synthèse automatique : l'intelligence artificielle générative s'invite progressivement dans les cabinets médicaux. Pour les médecins libéraux, la question n'est plus de savoir si ces technologies vont s'imposer dans les usages, mais comment les utiliser de manière éclairée et sécurisée pour préserver la confidentialité des données de santé, le secret médical et la responsabilité du praticien.



L'essor rapide de l'intelligence artificielle générative suscite autant d'interrogations que d'intérêt dans le monde de la santé. Capables de produire un texte, résumer un document ou reformuler une information en quelques secondes, ces outils peuvent faire gagner du temps sur certaines tâches administratives ou de communication. Mais ils ne sont pas conçus pour remplacer l'expertise clinique ni le jugement médical, et leur utilisation doit s'inscrire dans un cadre strict.

★ **Premier principe : il est indispensable d'utiliser une IA adaptée au monde de la santé**, et non une solution grand public. Pour vous aider à la choisir, l'URPS a réalisé une fiche-conseil dédiée (cf QR code ci-contre).

★ **À retenir : l'IA est un outil d'assistance, jamais un décideur.**

Elle peut aider à structurer un courrier, reformuler un compte rendu ou simplifier une explication destinée à un patient. En revanche, le diagnostic, l'interprétation clinique et les décisions thérapeutiques relèvent exclusivement du médecin.

★ **La vigilance est indispensable en matière de protection des données.** Aucune donnée de santé identifiante ne doit être saisie dans un outil d'IA générative grand public ; lorsqu'un cas clinique est utilisé à des fins de rédaction ou de réflexion, les informations doivent être strictement anonymisées.

★ **Autre point essentiel : les réponses produites par une IA doivent toujours être vérifiées.** Ces outils peuvent générer des erreurs, fournir des informations obsolètes ou citer des références inexistantes. Toute information médicale issue d'une IA

doit être confrontée à des sources fiables et actualisées.

★ **Enfin, l'utilisation d'une IA ne modifie en rien la responsabilité du praticien.** Le médecin demeure pleinement responsable de l'information délivrée au patient, du diagnostic posé et des choix thérapeutiques effectués.

Engagée dans des actions de sensibilisation à la cybersécurité, l'URPS Médecins Libéraux AuRA met à disposition des médecins libéraux une fiche pratique consacrée aux bons usages de l'IA générative en cabinet médical. Retrouvez l'ensemble des recommandations et conseils détaillés en téléchargement sur notre site.

— Plus d'infos sur
www.urps-med-aura.fr
rubrique **Exercer en libéral**



DES RESSOURCES POUR FACILITER VOS USAGES NUMÉRIQUES

Parce que les outils numériques font partie intégrante du quotidien des médecins libéraux, l'URPS vous propose diverses ressources pour accompagner vos usages. Fiches pratiques, conseils en matière de cybersécurité ou e-réputation, expérimentation d'outils innovants, etc. : découvrez nos contenus en ligne.





— QUELLE RÉALITÉ DE LA **FINANCIARISATION** EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?



La financiarisation de l'offre de soins constitue l'une des transformations actuelles les plus profondes et les moins comprises de notre système de santé. Face à ce phénomène encore insuffisamment documenté, l'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes a engagé un travail d'étude inédit, dressant un état des lieux régional qui met en évidence des effets contrastés pour les médecins comme pour les patients.

La financiarisation de l'offre de soins désigne l'entrée de capitaux extérieurs – fonds d'investissement, holdings ou groupes privés – dans des structures de soins, avec un objectif de développement économique et de création de valeur. Historiquement organisé autour de praticiens propriétaires de leur outil de travail, le secteur de la médecine libérale voit ainsi émerger de nouveaux acteurs qui participent au financement, à la gouvernance et à la stratégie des structures médicales.

Le phénomène n'est pas nouveau. Il s'est d'abord développé dans l'hospitalisation privée avant de gagner progressivement la biologie médicale, les centres dentaires et ophtalmologiques, ou encore la radiologie. Certaines spécialités restent encore peu concernées, mais la dynamique est désormais bien engagée et l'Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit pleinement dans cette évolution. Si toutes les spécialités ne sont pas touchées avec la même intensité, la région voit se développer des structures adossées à des groupes ou à des investisseurs, principalement dans les activités nécessitant des équipements lourds ou des investissements importants.

UNE RÉPONSE À DES MUTATIONS PROFONDES

Cette évolution répond d'abord à des réalités de terrain. Les besoins d'investissement augmentent, les équipements médicaux sont toujours plus coûteux, les départs à la retraite compliquent les transmissions de cabinets et les jeunes médecins recherchent des modes d'exercice plus collectifs, avec une charge

administrative réduite. Pour certaines structures, l'apport de capitaux constitue une réponse à ces défis. Mais cette évolution soulève aussi des interrogations. Quelle place conserve le médecin dans les décisions stratégiques ? Comment les logiques économiques influencent-elles l'organisation des soins ? Quels effets sur les territoires et sur l'exercice libéral ?

UNE PHOTOGRAPHIE INÉDITE DE LA RÉGION

Pour objectiver ces évolutions, l'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes a conduit entre 2025 et 2026 une étude inédite sur la financiarisation de l'offre de soins dans la région. Fondée sur une cartographie des structures, des entretiens avec des professionnels de santé et l'analyse des données de l'Assurance Maladie, elle permet de mesurer l'ampleur du phénomène et d'en analyser les effets selon les spécialités et les territoires. Les résultats montrent un phénomène aux multiples visages et aux résultats contrastés, dont vous trouverez les grandes lignes dans les pages suivantes. *"Au-delà d'éclairer un phénomène en forte croissance, cette étude constitue une ressource déterminante pour identifier les enjeux structurants pour l'avenir de la médecine libérale, souligne Dr Sylvie Filley-Bernard, présidente de l'URPS Médecins Libéraux AURA.. Préservation de l'indépendance professionnelle, équité territoriale d'accès aux soins, qualité des pratiques et transparence des modèles d'organisation constituent désormais des défis majeurs pour concilier innovation organisationnelle et maintien des principes qui fondent l'exercice libéral."*

5 SPÉCIALITÉS

étudiées par l'URPS : hospitalisation privée MCO, radiologie, ophtalmologie, médecine générale, médecine nucléaire / radiothérapie.

39 CLINIQUES

MCO cartographiées en Auvergne-Rhône-Alpes, dont la grande majorité appartient à des réseaux intégrés.



UN PHÉNOMÈNE BIEN INSTALLÉ DANS NOTRE RÉGION

L'étude menée par l'URPS met en évidence que la financiarisation s'étend à plusieurs secteurs de la médecine libérale, de manière toutefois contrastée selon les spécialités et les territoires.

UNE IMPLANTATION CIBLÉE

Premier constat : la financiarisation ne se diffuse pas uniformément sur le territoire. Les structures concernées se concentrent dans les bassins de population les plus denses – Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand ou Valence – où les volumes d'activité garantissent un modèle économique viable. À l'inverse, les territoires moins denses restent largement en marge de cette dynamique.

HOSPITALISATION PRIVÉE

L'hospitalisation privée constitue aujourd'hui le secteur le plus avancé en matière de financiarisation. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'offre repose sur 39 cliniques privées de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), dont la grande majorité appartient à de grands groupes. Deux acteurs dominent largement le paysage régional : Ramsay Santé, avec 19 établissements, et Elsan, qui en exploite 13. Cette concentration, amorcée il y a plusieurs années, s'est accélérée sous l'effet des besoins d'investissement, des tensions économiques et des opérations de regroupement.

RADIOLOGIE & OPHTALMOLOGIE

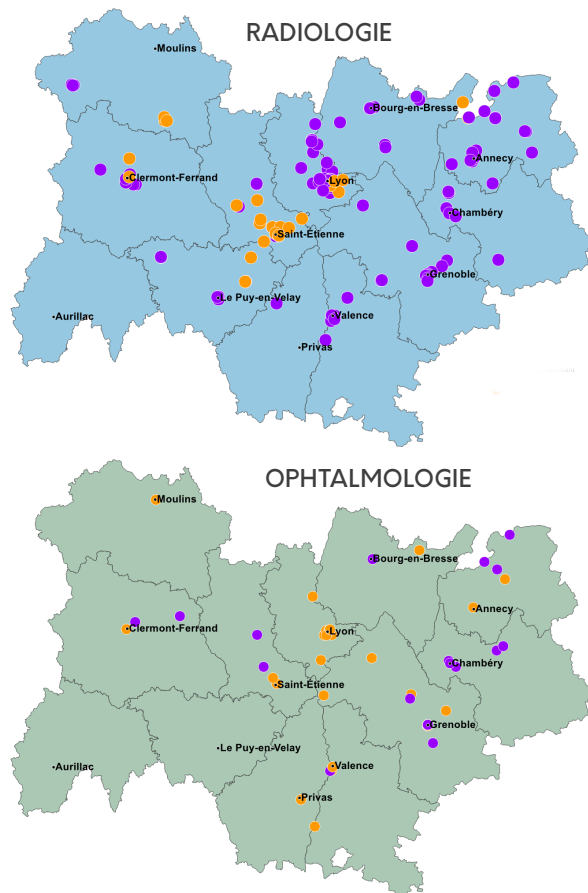
En médecine libérale, la radiologie est aujourd'hui une spécialité concernée par la financiarisation. Selon les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude, 15 à 20 % des cabinets de radiologie de la région relèvent désormais de structures financiarisées. Les investisseurs ciblent principalement cette activité en raison du coût élevé des équipements d'imagerie et des économies d'échelle permises par les regroupements. En parallèle, des réseaux détenus par les radiologues eux-mêmes se développent afin de mutualiser les investissements tout en conservant une gouvernance médicale.

L'ophtalmologie connaît une dynamique soutenue également. Les centres de santé ophtalmologiques poursuivent leur développement dans les principales agglomérations régionales, en s'appuyant sur la délégation de tâches aux orthoptistes et sur une organisation fortement structurée.

En revanche, la médecine nucléaire et la radiothérapie restent encore peu financiarisées, même si l'étude souligne un intérêt croissant des investisseurs pour ces activités à fort potentiel.

Répartition des cabinets

- réseau indépendant
- réseau financiarisé



ET LA MÉDECINE GÉNÉRALE ?

La médecine générale connaît aujourd'hui l'apparition de modèles alternatifs. L'essor des centres de soins non-programmés introduit une nouvelle dynamique, où la productivité et la rentabilité sont augmentées ; des groupes hospitaliers privés investissent également dans la médecine de ville en ouvrant des centres de santé médicaux. Cette financiarisation de la médecine générale devrait toutefois rester modérée, la discipline ne réunissant que partiellement les conditions attractives pour les investisseurs (activité peu technologique, faibles besoins en capitaux et matériel, marges peu significatives).

ENTRE BÉNÉFICES CIBLÉS ET RISQUES POUR L'EXERCICE LIBÉRAL

DES BÉNÉFICES RÉELS, MAIS CIBLÉS

La financiarisation répond à des difficultés identifiées comme le **financement d'équipements lourds**, la modernisation des plateaux techniques et la mutualisation des fonctions administratives. Basées sur une forte productivité, les structures financiarisées prennent en charge davantage de patients (en ophtalmologie, l'activité des centres financiarisés est supérieure de plus de 50 % à ceux des autres centres), ce qui contribue à **réduire les délais de rendez-vous**. Ces organisations **séduisent également certains jeunes médecins**, attirés par un exercice plus collectif et une moindre charge de gestion.

L'INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE EN QUESTION

La gouvernance constitue l'une des préoccupations majeures face à la montée des structures financiarisées. Les **montages juridiques de ces établissements deviennent de plus en plus complexes** et, derrière une apparente majorité détenue par les médecins, certains pactes d'associés ou clauses contractuelles peuvent **transférer une partie du pouvoir de décision aux investisseurs**. Pour les Conseils départementaux de l'Ordre, chargés de l'analyse des contrats, ces organisations sont de plus en plus difficiles à comprendre et à contrôler. Cette évolution interroge directement l'un des fondements de l'exercice libéral : l'indépendance du médecin dans ses décisions professionnelles.

UNE LOGIQUE ÉCONOMIQUE QUI TRANSFORME PROGRESSIVEMENT L'EXERCICE

La financiarisation entraîne une évolution des conditions d'exercice : les organisations sont conçues pour **optimiser les flux, standardiser certaines prises en charge et améliorer la productivité**. Cette évolution modifie ainsi le quotidien des praticiens, avec des **rythmes de travail qui s'intensifient et des consultations qui s'accroissent**. L'augmentation du nombre d'actes réalisés n'est pas sans conséquence pour l'Assurance Maladie, entraînant des **remboursements plus élevés**. Sans permettre de conclure sur la pertinence médicale de ces différences, ces résultats interrogent l'influence que peuvent exercer les modèles économiques sur l'organisation des soins.

UNE SEGMENTATION DU TERRITOIRE, DE L'OFFRE ET DES PATIENTÈLES

La financiarisation modifie la géographie de l'offre de soins. Les **grandes agglomérations, privilégiées par les investisseurs** pour leurs bassins d'activité importants, bénéficient ainsi d'investissements modernes et d'une amélioration des délais d'accès ; à l'inverse, **les zones moins denses peuvent voir leur offre de proximité se fragiliser**.

Le déséquilibre concerne aussi **les actes et patients pris en charge** : les structures financiarisées privilégient des parcours standardisés et rentables. En ophtalmologie par exemple, elles concentrent davantage leur activité sur une patientèle jeune, les consultations courantes et l'imagerie, laissant aux structures indépendantes la prise en charge des actes complexes et des patients âgés ou chroniques.

BIENTÔT UNE LOI ?

Parlementaires et Gouvernement s'inquiètent de la financiarisation de l'offre de soins et de ses effets. Après plusieurs rapports ces dernières années, une proposition de loi « visant à lutter contre les excès de la financiarisation en santé » a été déposée par le député Bazin en juin 2026. Le calendrier de son examen reste à définir.

— Consultez notre étude
**Les enjeux
de la financiarisation
de l'offre de soins
en région Auvergne-Rhône-Alpes**

sur www.urps-med-aura.fr
rubrique Actualités,
ou en flashant ce QR code.



GROUPES DE TRAVAIL

GT ÉQUIPES DE SOINS SPÉCIALISÉS : DEUX PREMIERS PROJETS CONCRÉTISÉS

Nouvelle étape franchie grâce au travail du Groupe de Travail Équipes de Soins Spécialisés (ESS), avec la concrétisation de 2 projets au premier semestre 2026 ! Notre région compte désormais ses 2 premières ESS : l'une, nommée sobrement ESS en Dermatologie du Rhône (ESSDR), est d'ores et déjà opérationnelle et s'attache à améliorer l'accès aux soins dermatologiques urgents dans le Rhône pour les patients qui n'ont pas de dermatologue référent, via la téléexpertise ou l'adressage direct. La seconde, AuRAPédia, vise à améliorer l'accès aux soins pédiatriques via la création de cartographie et annuaire des pédiatres, de parcours de soins protocolés et du déploiement de la téléexpertise ; elle sera bientôt mise en service.

L'URPS, via ce GT coordonné par les Drs Jean Stagnara et Philippe Pradel, œuvre depuis 2023 pour impulser et accompagner les initiatives des médecins libéraux auralpins en matière de création d'Équipes de Soins Spécialisés. Ce dispositif est en effet la réponse libérale de spécialité aux problématiques d'accès aux soins, reposant sur la coordination entre médecins spécialistes, médecins généralistes et établissements. En complément de la pédiatrie et de la dermatologie, l'URPS poursuit son accompagnement pour permettre à d'autres ESS d'émerger : des projets sont notamment en bonne voie en endocrinologie, en psychiatrie, en cardiologie et en néphrologie.

— Infos : www.urps-med-aura.f rubrique
Organisation des soins



2 ESS

EN DERMATOLOGIE ET PÉDIATRIE

lancées en Auvergne-Rhône-Alpes.

Leurs projets de santé
ont été officiellement
signés en juin 2026.



GT SANTÉ-ENVIRONNEMENT : WEBINAIRES ET BOÎTE À OUTILS

Pollution de l'air, perturbateurs endocriniens, changement climatique, etc. : les enjeux de santé environnementale prennent une place croissante dans la pratique médicale. Pour aider les médecins libéraux à s'en saisir, l'URPS Médecins Libéraux AuRA développe des outils concrets, directement mobilisables au cabinet. C'est le GT Santé-Environnement, créé par le regretté secrétaire général de l'Union Dr Didier Anne et désormais mené par le Dr Cécile Lecollier, qui est en charge de coordonner ce travail.

Depuis juillet 2024, un cycle de webinaires traite régulièrement des enjeux de santé environnementale avec des experts du domaine. De la pollution aux cancers en passant par le mésusage des antibiotiques et les arboviroses, ces sessions d'une heure apportent aux professionnels de santé un éclairage scientifique et des recommandations pratiques – et sont accessibles en replay. En complément, le GT a développé une boîte à outils santé et environnement réunissant des ressources fiables pour les médecins et leurs patients : fiches de prévention, supports d'information, vidéos, etc. Retrouvez tous ces contenus en ligne sur notre site !

— Infos : www.urps-med-aura.f rubrique
Santé Publique



MÉDECIN DE MONTAGNE

« UNE MÉDECINE OÙ L'ON NE S'ENNUIE JAMAIS »

Traumatologie, médecine générale, urgences, travail en équipe, cadre de vie exceptionnel... L'exercice en station de montagne, souvent méconnu, offre une pratique riche et polyvalente, tout en répondant à un véritable enjeu de santé publique dans notre région. Le Dr Jean-Marc Bertrand, président de l'Association des Médecins de Montagne, revient sur les spécificités de cette activité, ses atouts et les défis auxquels elle est confrontée.

Comment êtes-vous devenu médecin de montagne ?

Je souhaitais exercer en médecine du sport et en traumatologie. Une première saison comme médecin assistant au centre médical d'Avoriaz m'a fait découvrir une pratique bien plus riche que je ne l'imaginais. J'y suis revenu, puis je m'y suis installé. Ce qui m'a convaincu, c'est la diversité de l'exercice : traumatologie, urgences, mais aussi pédiatrie, gynécologie, dermatologie, ophtalmologie ou petite chirurgie. C'est une médecine très complète.

À quoi ressemble le quotidien d'un médecin de montagne ?

La traumatologie représente 20 à 50% de notre activité ; le reste relève de la médecine générale et des soins non programmés. Nous assurons aussi les urgences en tant que médecins correspondants du SAMU. Nous prenons en charge les habitants, les saisonniers, les touristes et, de plus en plus, des patients des villes voisines qui ne trouvent plus de médecin traitant. Le travail en équipe est indispensable : nous collaborons avec des infirmiers, manipulateurs radio, kinésithérapeutes, secrétaires médicales, etc. Nous disposons également d'un plateau technique complet avec radiologie, échographie et petite chirurgie. Cette organisation permet de soigner la majorité des patients sur place : seuls 4% des blessés pris en charge nécessitent une hospitalisation.

Quel est le rôle de l'Association des Médecins de Montagne ?

L'association est née il y a plus de 70 ans pour rompre l'isolement des médecins de station et favoriser le

partage d'expérience. Aujourd'hui elle rassemble quelque 530 médecins répartis dans 200 cabinets, la majorité en AuRA. Nous accompagnons les installations, organisons des formations, développons la recherche et représentons la profession auprès des pouvoirs publics afin de défendre les spécificités de notre exercice.

Quels sont aujourd'hui les principaux défis rencontrés par la médecine de montagne ?

Le premier est d'assurer la pérennité des cabinets, qui nécessitent des investissements importants en matériel et en personnel. L'autre enjeu est le renouvellement des générations. Beaucoup de médecins partiront bientôt à la retraite. Nous accueillons donc des internes en stage et organisons des journées de découverte pour leur donner envie de s'installer.

Que défend l'association pour répondre à ces enjeux ?

Nous travaillons autour de 3 priorités avec les ARS, l'Assurance maladie et les élus locaux. D'abord, renforcer la labellisation de nos cabinets afin de permettre l'attribution d'aides pérennes pour financer les équipements et les structures. La deuxième porte sur la revalorisation de certains actes réalisés quotidiennement en station, qui n'ont pas évolué en 20 ans, ainsi qu'une adaptation de l'organisation de la PDSA. Enfin, nous sensibilisons les collectivités locales à la nécessité de faciliter l'accès au foncier, tant pour les locaux médicaux que pour loger les professionnels de santé en saison. Ces évolutions sont primordiales pour maintenir une offre de soins adaptée en station.



Tout est organisé pour traiter sur place la majorité des patients et éviter des hospitalisations inutiles : seuls 4% des blessés pris en charge en station sont finalement hospitalisés.



Plus d'infos sur www.mdem.org

Retrouvez l'interview en intégralité sur www.urps-med-aura.fr rubrique Actualités





L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AURA, LA VOIX DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

QUI SOMMES-NOUS ?

L'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes est la représentante institutionnelle des médecins libéraux. Notre assemblée de 60 médecins élus, issus des syndicats, représente les médecins libéraux de la région.

QUE FAISONS-NOUS ?

- Représenter les 14 500 médecins libéraux de la région
- Participer à l'organisation des soins sur le territoire
- Œuvrer pour l'attractivité de la médecine libérale
- Accompagner des actions de santé publique

À VOTRE ÉCOUTE !

Site de Lyon (siège social)

📍 20, rue Barrier - 69006 Lyon

☎ Tél. : 04 72 74 02 75

Site d'Auvergne

📍 24 allée Évariste Galois

63170 Aubière

☎ Tél. : 04 73 27 77 44

✉ urps@urps-med-aura.fr

🌐 www.urps-med-aura.fr



Soirée

LA RECHERCHE EN MÉDECINE LIBÉRALE

avec le

**LABORATOIRE
PARTICIPATIF**

de RECHERCHE
en SANTÉ

Jeudi 15 oct. 2026

à partir de 19h

à l'URPS Médecins Libéraux (Lyon)

S'INSCRIRE



+ D'INFOS

www.labo-participatif-sante.fr

laboratoire-participatif@urps-med-aura.fr